

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2010**
tenue sous la présidence de M. J.-M. KARR

Présents :	Mmes	A.-C.	BAUER-RIBAUX	Conseillère municipale
		C.	BISANTI	" "
	M.	L.	CHEVALLAY	Conseiller municipal
	Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		P-Y.	FAVARGER	" "
	Mme	M.	GARCIA	Conseillère municipale
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		C.	LIBEREK	" "
		J.	LOCHER	" "
		R.	NAGGAR	" "
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
		F.	REVERDIN	" "
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
		M.	R.	Secrétaire général
Excusés :	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	M.	F.	FLORINETTI	Conseiller municipal
	Mmes	B.	HUNKELER DYLA	Conseillère municipale
		J.	MARTIN-ACHARD	" "
		C.	TIERCY	" "
	M.	F.	WALPEN	Conseiller administratif
Public :	3 personnes			

Procès-verbal : Mmes Alexandra KARAM/Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2010 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Aménagement de l'esplanade située au-dessus du parking de la mairie "Les Gradins de Sismondi" : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 137'000.-- TTC);
 - 4.2 Ecole de la Gradelle - organisation d'un concours de façades permettant l'isolation du bâtiment : vote du crédit d'étude et financement (CHF 160'000.-- TTC) -
- 5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations -
- 7) Naturalisations (*huis clos*).

M. Karr, président, ouvre la séance à 20h.30 en souhaitant la bienvenue aux participant-e-s. Il excuse l'absence de Mmes Bauduccio-Deluc, Hunkeler Dyla, Martin-Achard, Tiercy et de M. Florinetti ainsi que celle de M. Walpen.

1) Adoption du PV du 16 septembre 2010

- Le procès-verbal est adopté par 15 voix pour et 4 abstentions.

2) Communications du Bureau

Aucune communication du Bureau.

3) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, maire.

Mme Grandjean-Kyburz informe

.../...

Petite enfance-jeunesse

Un entretien a eu lieu le 15 septembre avec Mme Claudia Grob, directrice du Foyer la Ferme, et Mmes Valérie Queudot Audeoud et Pauline Kelly, respectivement présidente et trésorière du Restaurant scolaire de Conches/MiamaClap, concernant le fonctionnement de ce restaurant.

A cet égard, il convient de relever que le nombre d'enfants fréquentant actuellement le restaurant scolaire dépasse le quota fixé dans la convention signée entre les partenaires concernés. Il faut savoir que le GIAP accepte tous les enfants au parascolaire, même ceux dont le ou les parents ne travaillent pas.

Tenant compte de l'augmentation constante des effectifs d'élèves, le Conseil administratif a chargé le service technique d'étudier une solution provisoire concernant ce restaurant pour la rentrée scolaire 2011-2012, tout en rappelant qu'une telle solution doit s'inscrire dans le cadre plus global d'une étude de faisabilité relative à un agrandissement de l'école de Conches.

Concernant le Petit Manège, le Conseil administratif a décidé de surseoir à la pose d'une barrière délimitant le périmètre extérieur jusqu'à expiration du délai de recours lié à la récente autorisation de construire délivrée par le Département en relation avec le projet de Maison de la Gradelle.

Concernant les locaux et les activités du CRL, Mme Grandjean-Kyburz souhaite préciser au Conseil municipal que les membres du comité dudit CRL ont été informés, mardi 12 courant, du programme d'aménagement des surfaces louées au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 7 avenue des Cavaliers, dont le coût s'élève à environ CHF 55'000.--. Ce programme d'aménagement sera présenté dans ses détails lors de la prochaine séance de la commission Petite enfance-jeunesse prévue le 20 courant sur place. Après la visite du 7 avenue des Cavaliers, la commission se rendra au Petit Manège pour une présentation du projet de réaménagement des lieux, projet établi par le service technique communal avec l'aide de Mme Marie-Françoise de Tassigny, consultante.

Ce 14 octobre après-midi, Mme Grandjean-Kyburz indique avoir participé aux travaux du comité de sélection pour le poste d'animateur à 75% du secteur adolescents du Centre de Rencontres et de Loisirs ainsi que pour le poste de coordinateur à 80%. Lors de ce premier après-midi de sélection, le comité a reçu deux candidats au poste d'animateur/secteur ados et deux candidats au poste de coordinateur. Le 15 octobre, il recevra à nouveau quatre candidats, deux pour le poste d'animateur/secteur ados et deux pour le poste de coordinateur. Les autres membres du comité de sélection sont Mme Nathalie Maître, responsable des ressources humaines à la FASe, M. Eric Maier, intervenant externe mandaté par la FASe, et Mme Djamila Zuber, présidente du Centre de Rencontres et de Loisirs.

Mobilité

Le Conseil administratif a décidé d'encourager l'acquisition de vélos à assistance électrique. Pour ce faire, une subvention communale d'un montant de CHF 250.-- sera versée sur présentation des factures ad hoc aux 50 premiers acquéreurs, résidant à Chêne-Bougeries, se présentant à la mairie, ceci dans l'attente de l'octroi de subventions cantonales à compter du 1^{er} janvier 2011, lesquelles seront également de

.../...

CHF 250.--. Cette action débutant le 1er novembre fera l'objet d'une parution dans le Chênois ainsi que d'une annonce sur le site Internet communal.

Manifestations - Culture

Bilan des dernières manifestations

L'exposition-jeu "Les boîtes à secrets de Niki", qui s'achève ce week-end, a obtenu un très grand succès tant auprès des écoles que du grand public.

Une équipe d'animation très dynamique a accueilli et proposé des ateliers à 30 classes primaires, principalement des écoles de Chêne-Bouggeries, à des centres de loisirs dont celui de Chêne-Bouggeries, les mercredis matin et au parascolaire, en fin d'après-midi. Quant au grand public, il a pu bénéficier de visites, également avec ateliers, les mercredis après-midi, et de visites accompagnées, en famille, les samedis et dimanches après-midi.

Une première estimation permet d'affirmer que plus de 1'000 visiteurs ont fréquenté cette exposition.

L'Exposition d'art en ville ArtChêne "Escales", proposée par les trois communes chênoises dans le cadre du Comité de Coordination Culturel Chênois, a été inaugurée le 30 septembre dernier. Une visite à l'aide d'un vieux tram a été organisée. Le dépliant contenant des explications relatives à chaque arrêt vous a été envoyé. Mme Grandjean-Kyburz engage vivement les conseillers municipaux à faire ce parcours ou/et à participer à la visite guidée prévue le samedi 13 novembre, à 14h.00, départ place Graveson.

Cela étant, Mme Grandjean-Kyburz se doit de préciser que l'œuvre des artistes Nathalie Wetzel et Alexia Turlin intitulée "Le plafond du monde" a dû être installée in extremis sur la place Colonel-Audéoud, la veille du vernissage de l'exposition; le service technique de la commune de Thônex ayant invoqué plus que fort tardivement de graves problèmes de sécurité en cas d'installation de cette œuvre à l'emplacement initialement prévu depuis des semaines. D'entente avec l'une des artistes, le Conseil administratif a voulu préserver l'impact visuel tridimensionnel de cette installation, ce que n'aurait pas permis l'emplacement alternatif proposé en dernière minute par la ville de Thônex sur son territoire communal. Mais cette installation devra être enlevée avant la fin de l'exposition "Escales" puisque la place Colonel-Audéoud accueillera le Cirque de Noël début novembre.

Les prochaines manifestations

Du 5 au 14 novembre, aura lieu l'exposition des **Artistes des Trois-Chêne**, à la salle des fêtes de Thônex. Le vernissage est prévu le 4 novembre 2010, dès 18h.00. Mme Grandjean-Kyburz rappelle que cette manifestation est organisée à Thônex et qu'elle est soutenue par les trois communes chênoises.

L'Atelier Théâtre de Chêne-Bouggeries et de la Comédie de Genève a fêté cette année ses dix ans d'existence. A cette occasion, le Conseil administratif a accepté de collaborer, par un soutien financier, à la réalisation d'un film sur cette collaboration entre la ville de Chêne-Bouggeries et la Comédie de Genève.

Une séance de projection de ce film sera donc organisée à la salle communale Jean-Jacques Gautier, **jeudi 18 novembre, à 20h.00**. Mme Anne Bisang, directrice de la

Comédie de Genève, sera présente, ainsi que divers comédiens. Le public aura donc l'opportunité d'entendre leurs témoignages. La soirée se terminera par le verre de l'amitié.

Enfin, l'année se terminera avec le **Marché de Noël du Vieux-Bourg** qui aura lieu les **samedi 4 et dimanche 5 décembre 2010**, Marché de Noël organisé conjointement par les communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries avec, le dimanche 5 décembre, la venue de St-Nicolas.

Le Président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann informe que

- les membres de la commission Mobilités-nature-environnement ont été appelés à voter, lors de leur séance du 13 courant, un préavis portant sur un crédit d'investissement d'un montant de CHF 672'300.-- relatif à la mise en séparatif du quartier de la Gradelle. Il est prévu que cet objet figure à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Finances prévue le 8 novembre;
- lors de la séance du 7 courant, les membres de la commission Bâtiments-constructions ont pu prendre connaissance des plans d'aménagement des combles du bâtiment propriété communale, sis 16 rue de Chêne-Bougeries, plans proposés par M. Fabian Spinelli, architecte mandataire;
- par ailleurs, le Conseil administratif a d'ores et déjà défini l'organisation de piquets neige pour la saison hivernale 2010/2011.

Pour le reste, M. Biedermann signale que la séance d'installation du collège, mis en place dans le cadre de la procédure MEP relative au projet de réaménagement du village de Chêne-Bougeries, s'est tenue le 28 septembre.

Les cahiers des charges relatifs à ce concours organisé selon les dispositions de la norme SIA 143 ont été publiés sur le SIMAP.

L'expiration du délai fixé aux candidats est le 1^{er} novembre 2010 à 17h.00. A ce jour, 20 candidats se sont inscrits.

Le Président remercie M. Biedermann et passe de nouveau la parole à Mme Grandjean-Kyburz qui donne lecture des communications de M. Walpen, en l'absence de ce dernier.

Urbanisme

Suite à l'organisation d'une séance d'information publique concernant le plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons le 29 septembre 2010 à la salle communale Jean-Jacques Gautier, il convient de rappeler le délai fixé pour la réception des observations formulées par les habitants, soit le 22 octobre. Ce délai a fait l'objet d'une publication dans la FAO ainsi que d'une information sur le site Internet communal.

Ces observations feront l'objet d'une synthèse par le comité de pilotage ad hoc dit Copil à réception des autres observations provenant du DCTI.

Par ailleurs, le Conseil administratif a accordé une dérogation de principe nécessaire à la construction en zone 5, le moment venu, d'une extension des bâtiments de la SGIPA situés dans le secteur de Conches. A cet égard, une servitude de passage sera inscrite sur les parcelles concernées, propriété de l'état, permettant aux usagers de rejoindre depuis le chemin Dupuy, le chemin des Crêts-de-Florissant ainsi que le parc public qui s'y trouve, ceci conformément bien évidemment aux orientations données par le plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons.

Pour le reste, un courrier daté 8 octobre de M. Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du DCTI, nous est parvenu faisant état de l'ouverture de l'enquête publique, à partir du 13 octobre, concernant le PLQ N° 29736-511 dans le secteur de Challandin.

Finances

Plusieurs membres de la commission Finances ont participé samedi 9 octobre à la matinée Portes ouvertes réalisée en mairie afin de répondre aux diverses questions encore en suspens, après examen du projet de budget de fonctionnement et d'investissement communal 2011, projet qui avait d'ores et déjà été débattu en séance des commissions réunies le 28 septembre.

Par ailleurs, lors de la séance de la commission Finances du 11 courant, il a été décidé de reporter la 2^{ème} séance des commissions réunies, un temps prévue le 18 courant soit lundi prochain, au jeudi 11 novembre à 20h.15, soit un quart d'heure avant la séance ordinaire du Conseil municipal.

Pour mémoire, les commissions réunies formuleront à ce moment-là leur préavis à l'attention du Conseil municipal concernant ce budget 2011.

Personnel

Mme Rachel Ferretti, correspondante SIACG, intégrera les locaux rénovés du bâtiment sis 8bis route du Vallon.

Mme Nadine Robert, chargée des affaires culturelles, continuera de disposer de l'espace qu'elle occupe actuellement au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie.

Le Conseil administratif a par ailleurs décidé de mettre fin aux rapports de service liant M. Mariano Reale, collaborateur au service du cimetière, ceci avec effet au 30 novembre 2010. En conséquence, un contrat a été passé avec les époux Bard, mandataires extérieurs, pour ce qui concerne l'entretien courant du cimetière.

Le Conseil administratif a également décidé de prolonger au 30 novembre 2010 le contrat d'employée auxiliaire de Mme Natacha Bauer, architecte, ceci avec un taux d'activité fixé à 40%.

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Aménagement de l'esplanade située au-dessus du parking de la mairie "Les Gradins de Sismondi" : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 137'000.-- TTC)

Le Président prend la parole en tant que président de la commission Mobilités-nature-environnement.

Les membres du Conseil municipal ont reçu un descriptif sommaire du projet qui n'appelle pas véritablement de complément, si ce n'est pour préciser qu'une proposition avait été formulée en commission consistant à scinder le volet maçonnerie et le volet éclairage du projet en deux votes. Cette proposition n'a pas reçu un aval suffisant pour passer la rampe. Par conséquent, la délibération du Conseil municipal concerne l'ensemble du projet. La commission Mobilités-nature-environnement a préavisé favorablement le projet par 5 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents.

Le Président passe ensuite la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno indique que lors de sa séance du 6 septembre, la commission Finances a préavisé favorablement ce projet par 7 voix pour et 1 abstention.

M. Biedermann précise qu'il s'agit de réaménager l'espace de stationnement "visiteurs", d'établir des gradins, d'équiper l'espace situé à l'arrière pour des manifestations, d'amener de l'électricité pour brancher certains appareils lors desdites manifestations et de prévoir des points d'éclairage, ce qui permettrait aux usagers de parcourir sans obstacles le cheminement depuis la route du Vallon jusqu'à la route de Chêne, en face du chemin du Villaret.

Le Président ouvre la discussion.

M. Locher rappelle qu'il s'agit de la dernière tranche du projet de réaménagement du quadrilatère de la mairie. Ce dernier s'inscrit dans un processus d'ouverture de ce quadrilatère à la population, avec une extension des parcs pour l'agrément de chacun.

M. Perrin a bien lu et suivi le dossier. Malheureusement, il n'avait pas pu être présent à la séance de commission au cours de laquelle le sujet avait été abordé. Il a été surpris car, en fait, la commune crée une place de spectacles alors qu'elle dispose déjà d'une esplanade devant la villa Sismondi, ainsi que d'une place où des concerts ont été donnés cet été, précisément dans le parc Sismondi. Il ne comprend donc pas qu'on aménage encore cet endroit. Dans le procès-verbal de la commission Mobilités-nature-environnement du mois d'août, il est dit que ces gradins sont aussi faits pour qu'on puisse s'y installer lors de la Saint-Nicolas. Mais à la Saint-Nicolas, quand il fait -2°C, on ne s'installe pas sur des gradins. D'autre part, M. Perrin est surpris que le projet d'éclairage ne soit pas traité de façon plus sérieuse. Il lui paraît excessif de vilipender l'argent public de cette façon. Cependant, M. Perrin n'est toutefois pas directement opposé au projet.

Avant de faire un commentaire, M. Spinelli a une question quant au nombre de candélabres. *[M. Biedermann lui fait signe qu'il y a deux candélabres]*. Les Verts de Chêne-Bougeries sont contents de ce projet. Concernant les candélabres solaires, ils approuvent l'idée d'un encouragement à ce genre de technologies, à l'énergie renouvelable. Ils approuvent aussi le côté symbolique consistant à exhiber des panneaux solaires, ceci à l'instar des panneaux solaires thermiques alimentant en eau les douches du local des pompiers. Cependant, la commune ne dispose pas vraiment de données précises pour apprécier ce que cela représente en termes d'économie d'énergie. On peut imaginer que des candélabres qui coûtent près de CHF 30'000.-- reviennent plus cher à fabriquer et donc qu'ils consomment plus d'énergie grise sur leur cycle de vie total. Par conséquent, les Verts ne sont pas totalement convaincus du plus écologique apporté par le projet. Il faut aussi rappeler que des installations électriques existent à proximité et qu'on ne se situe pas en pleine campagne.

Le Président remarque que le Conseil administratif estime qu'il y a deux éclairages mais que le Conseil municipal pense qu'il y en a quatre.

Mme Garcia indique qu'il y a bien quatre candélabres.

M. Spinelli nuance alors ses propos. Le coût unitaire est environ deux fois supérieur au coût d'un candélabre normal. Il rejoint M. Perrin pour dire que la dépense est assez conséquente, mais les Verts voient cela plutôt comme un geste symbolique.

Mme Sobanek a fait à plusieurs reprises la proposition d'offrir aux nouveaux habitants de la commune, pour un ou deux mois, une carte TPG afin qu'ils fassent le transfert d'un véhicule privé à un transport public. Elle constate qu'avec les CHF 137'000.-- du crédit proposé, la commune pourrait financer sa proposition pendant trois années. C'est une affaire de priorités que la commune se donne et une affaire de majorité. Il faut réfléchir à la manière dont la commune veut dépenser l'argent : dans les candélabres, mais pas dans la mobilité douce.

M. Fassbind indique que les Libéraux ont eu les mêmes interrogations que M. Spinelli concernant l'énergie grise et la justification de cet emplacement pour des réverbères solaires. L'opinion qui s'est dégagée, c'était de dire qu'il s'agit d'un encouragement à la recherche, aux entreprises qui s'investissent dans le domaine de l'énergie douce. Peut-être que l'emplacement n'est pas idéal, mais ce projet relève clairement et avant tout d'un geste communal en faveur de ce type d'aménagement.

M. Naggar était perplexe par rapport à ces dépenses destinées à encourager les énergies renouvelables. Il pense que la commune se doit de le faire, mais si elle dépense autant d'argent tenant compte du caractère exemplaire de ce projet, il faut pouvoir faire venir les gens pour qu'ils voient, pour qu'ils sentent, pour qu'ils touchent; il faut les prendre par la main pour leur montrer ce que fait la commune et la raison pour laquelle elle le fait, afin que les énergies renouvelables deviennent des notions courantes dans leur façon de penser. Dépenser de l'argent pour l'exemple sans pouvoir assurer de suivi n'apporte pas grand-chose. Peut-être que son groupe devrait

faire une proposition quant à la suite à donner aux réalisations à caractère exemplaire que la commune cherche à faire passer auprès de la population.

M. Reverdin a voté ce budget en commission Finances, mais dans l'esprit de considérer cet essai de luminaires comme un test et de voir ce que l'on peut tirer d'une telle technologie, dont les faces cachées sont nombreuses –on ne connaît pas, effectivement, le bilan gris, la durée réelle de vie des batteries qui alimentent ces appareils, etc. Il ne faut pas considérer cette impulsion donnée comme un encouragement à installer de plus en plus de luminaires de ce type. Il faut vraiment prendre le temps d'établir un bilan et de voir dans quelle mesure cette technologie engendre réellement une plus-value par rapport à un système traditionnel.

M. Locher relève qu'un crédit d'investissement de CHF 137'000.-- est proposé, dont la moitié correspond au montant qu'il faut consacrer à des travaux d'aplanissement et de suppression des dalles afin de créer une esplanade en continuité avec les parcs voisins. Ce montant n'est pas exceptionnel par rapport à l'ampleur des travaux, puisqu'il faudra entièrement défaire un mur. Et comme il l'a dit plus tôt, cela s'inscrit dans un projet d'ouverture des parcs à la population, projet qui a déjà été grandement réalisé. L'autre moitié du crédit d'investissement, qui concerne l'éclairage, est nécessaire : on ne va pas pouvoir laisser cet endroit dans l'obscurité du moment qu'on ouvre l'espace de cette manière. Un tiers de cette somme serait de toute façon nécessaire pour créer un système standard, c'est-à-dire tirer une ligne et creuser une tranchée. Pour M. Locher, l'idée de rajouter un système d'éclairage autonome n'est pas là pour trouver une solution qui soit carbone équilibré au sens strict du terme, mais plutôt comme un signe donné par une collectivité publique, semblable à l'effort entrepris à l'école du Belvédère où la commune a installé un panneau solaire avec un compteur pour que les jeunes générations voient que cela peut fonctionner. Par conséquent, il s'agit plutôt d'un choix et d'une volonté. En ce qui concerne le surcoût, M. Locher pense que c'est une dépense cohérente tenant compte des orientations actuelles de la commune. Pour sa part, il a soutenu ce projet.

M. Reverdin n'est pas sûr que l'exemple du Belvédère soit bien choisi, parce qu'avec le système de traitement de l'eau de la piscine, la commune a voulu entreprendre des avancées technologiques relativement importantes et le résultat n'a pas été extrêmement positif. Cela pourrait se reproduire avec les quatre luminaires. Il faut prendre le temps de s'assurer que ceux-ci sont efficaces et utiles avant de les multiplier sur le territoire communal.

Le Président pense que M. Locher faisait état du panneau solaire placé sur l'école du Belvédère.

M. Reverdin a bien compris les arguments avancés. Cependant l'exemple de l'école du Belvédère fait penser à d'autres situations dans lesquelles la commune a voulu réaliser des avancées technologiques, qui se révèlent parfois à double tranchant.

M. Locher remarque qu'en l'occurrence, le changement du système de filtration n'était pas fondé avant tout sur un souci d'écologie puisque l'on passait du chlore au courant électrique.

M. Perrin est favorable au développement de systèmes d'énergie solaire. Par contre, il lui semble que la commune pourrait placer des panneaux sur le toit du hangar voisin, par exemple, afin de mieux exploiter cette énergie. Le rendement serait meilleur et, du point de vue esthétique, ce serait peut-être plus opportun. De plus, il n'y aurait pas de souci à avoir avec des batteries. Il souhaite que le Conseil municipal aborde le sujet des panneaux solaires sur les toits environnants, avec liaison sur un éclairage adapté.

Le Président craint que la seule manière d'exaucer le vœu exprimé par M. Perrin soit un renvoi du projet en commission.

M. Perrin propose alors un renvoi en commission concernant les seuls panneaux solaires.

Le Président remarque que cela signifie que tout le projet doit être renvoyé en commission et présenté au Conseil municipal ultérieurement. En effet, il est difficile de le renvoyer en commission une fois que le crédit a été voté.

M. Perrin persiste à demander un renvoi en commission.

Le Président ouvre la discussion sur le renvoi en commission.

M. Spinelli pense que la proposition de M. Perrin est intéressante, mais il n'est pas sûr qu'elle doive mettre en cause cet investissement. Dans un monde idéal, la commune installerait des candélabres tels qu'ils sont prévus dans le projet soumis au vote ce soir tout en continuant de placer des panneaux solaires ailleurs lorsque cela est possible. Il préfèrera que la commission se saisisse de la proposition de M. Perrin plutôt que d'annuler le vote prévu ce soir.

M. Perrin se rapporte à la remarque intéressante de M. Spinelli et propose de retirer sa proposition de renvoi en commission.

A défaut de proposition de renvoi en commission, le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE SITUÉE AU-DESSUS DU PARKING DE
LA MAIRIE "LES GRADINS DE SISMONDI" : VOTE DU CREDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 137'000.-- TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Mobilités-nature-environnement lors de sa séance du 31 août 2010 -

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour et 1 abstention, par la commission Finances lors de sa séance du 6 septembre 2010 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 14 voix pour et 5 abstentions**,

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 137'000.-- TTC pour couvrir les travaux d'aménagement de l'esplanade située au-dessus du parking de la mairie, appelée "Les Gradins de Sismondi";

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 137'000.-- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 33.03.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2011 à 2020.

4.2 Ecole de la Gradelle - organisation d'un concours de façades permettant l'isolation du bâtiment : vote du crédit d'étude et financement (CHF 160'000.-- TTC)

Le Président passe la parole à Mme Garcia, présidente de la commission Bâtiments-constructions.

Mme Garcia relève que les membres du Conseil municipal ont reçu un dossier complet concernant cet objet. Elle précise que l'élément déclencheur pour l'organisation du concours a été la réflexion relative au changement d'agent énergétique à l'école de la Gradelle. La commune avait mandaté un ingénieur spécialisé pour diagnostiquer le bâtiment et ensuite dimensionner les installations de chauffage au plus serré. Il en résulte que cette école est très peu ou pas du tout isolée, comme tous les bâtiments construits dans les années 60. La perte énergétique est estimée à 40%, ce qui est énorme. Un concours est donc proposé pour trouver un mandataire. Mais dans tous les dossiers de ce type, la CMNS et le ScanE sont en contradiction. Le ScanE ne comprend pas qu'on puisse tolérer depuis si longtemps un bâtiment aussi mal isolé et la CMNS considère qu'il s'agit d'un bâtiment digne d'intérêt qui pourrait éventuellement être classé. L'idée est donc que le jury soit composé de représentants de la CMNS et du ScanE ainsi que de divers spécialistes, pour trouver une solution consensuelle. Le concours permettra de recueillir différentes idées et de comparer différentes solutions, tout en essayant de se situer dans des montants acceptables. La commission a préavisé à l'unanimité le crédit sollicité de CHF 160'000.--.

.../...

Le Président passe ensuite la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno indique que lors de sa séance du 6 septembre, la commission Finances a préavisé favorablement ce projet, par 6 voix pour et 2 abstentions. Les mêmes remarques ont été faites qu'en commission Bâtiments-constructions.

M. Biedermann n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

M. Naggar a lu très attentivement les procès-verbaux des commissions Bâtiments-constructions et Finances. Sans remettre en question la nécessité d'isoler ce bâtiment, ni l'urgence de le faire, ni la nécessité d'une étude, il avoue qu'il est scandalisé par les prix que la commune accepte de payer pour de telles études. Si l'on additionnait toutes les dépenses relatives aux études entreprises au cours des deux dernières années, on arriverait à une somme astronomique. Aucune des personnes présentes ce soir ne serait prête, en tant que propriétaire privé, à payer pour des études de telles sommes au vu du travail attendu. M. Naggar souhaiterait plus de transparence dans les coûts relatifs à la procédure. Il lui semble hallucinant que pour organiser une étude, il faille dépenser CHF 30'000.--. Et faut-il payer un jury CHF 20'000.-- ? Cela lui paraît totalement hors de proportion. Il est prêt à admettre certains coûts, mais que quelqu'un les lui explique.

Mme Garcia n'a pas d'explication véritablement satisfaisante à donner. Elle est cependant assez d'accord avec M. Naggar. Elle a déjà participé à un jury et les coûts y relatifs lui paraissaient aussi incroyables. Ils ont même récompensé des architectes qui projetaient des variantes qui ne leur avaient pas été demandées. Elle ne comprend pas véritablement comment le système fonctionne mais, apparemment, c'est ainsi.

M. Biedermann lit la délibération, laquelle mentionne "l'organisation d'un concours". Il ne s'agit donc pas d'une étude. Il faut mettre un concours en place, avec tout ce que cela comporte : un cahier des charges, une publication, la nomination d'une commission dont les membres seront rémunérés s'ils le demandent, des participants externes qui vont être rémunérés pour délibérer, et les deux premiers lauréats du concours toucheront une somme qui reste à déterminer. Il relève en passant que la procédure relative à la rénovation du 8bis route du Vallon a coûté entre CHF 200'000.-- et CHF 250'000.--. Le Conseil municipal n'a rien trouvé à redire à ce sujet et le 8bis route du Vallon sera inauguré la semaine prochaine. Les gens qui vont concourir seront des groupes formés d'architectes, de façadiers, d'économistes, de spécialistes de l'isolation. Et il faut annoncer les prix dans la publication sur le SIMAP, au risque en plus d'avoir des recours. M. Biedermann rappelle que pour le plan directeur, il y a eu un recours et qu'il a fallu refaire un cahier des charges exhaustif selon les normes SIA.

M. Naggar entend bien, mais cela lui semble tout de même assez hallucinant.

Mme Sobanek est aussi interloquée que M. Naggar concernant les frais d'étude. Elle espère que vu la carrière future de sa fille, qui est architecte, elle apprendra où va l'argent dans ce type de projet. Comme sa fille est d'une certaine manière liée à l'élaboration de ce projet, Mme Sobanek ne prendra pas part au vote.

M. Perrin ajoute aux propos de M. Biedermann qu'une fois le concours terminé, le premier prix couvrira une partie des frais d'honoraires pour l'étude du projet. Il ne s'agit donc pas que de frais liés à un concours.

M. Fassbind souligne que le confort des élèves et des maîtres est important, parce qu'on sait que les bâtiments mal isolés sont très chauds en été et très froids en hiver. Il est donc bon, pour le bien-être des jeunes de la commune, d'investir dans l'isolation.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Mme Sobanek sort de la salle pendant la procédure de vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**ECOLE DE LA GRADELLE – ORGANISATION D'UN CONCOURS DE FAÇADES
PERMETTANT L'ISOLATION DU BÂTIMENT : VOTE DU CREDIT D'ETUDE ET
FINANCEMENT (CHF 160'000.-- TTC)**

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments-constructions lors de sa séance du 2 septembre 2010 -

Vu le préavis favorable émis, par 6 voix pour et 2 abstentions, par la commission Finances lors de sa séance du 6 septembre 2010 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 18 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE de voter un crédit d'étude de CHF 160'000.-- TTC pour mener à bien l'étude du projet d'organisation d'un concours de façades permettant l'isolation du bâtiment de l'école de la Gradelle, jusqu'à et y compris les frais concernant l'autorisation de bâtir;

de prélever cette somme sur la trésorerie communale;

de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements N° 21.0311.503.00, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'inclure ultérieurement ce montant dans celui du crédit de construction relatif à la réalisation du projet.

5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Aucune communication.

6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

6.1 Motion "Un statut pour les mamans de jour"

Le Président indique que deux motions signées par Mmes Bisanti, Sobanek et M. Favarger ont été déposées sur le Bureau du Conseil municipal en début de séance. Il donne lecture du texte de la motion "Un statut pour les mamans de jour".

" Considérant :

- La loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (LSAPE) qui demande aux communes de créer des structures de coordination pour l'accueil familial de jour et d'engager les accueillantes familiales (anciennement mamans de jour) selon un contrat-cadre.
- L'échec du projet de l'Association des Communes Genevoises (ACG) prévoyant l'adoption d'un contrat-cadre pour les accueillantes familiales et la gestion coordonnée par les communes des accueillantes familiales.
- L'obligation, pour les mamans de jour et accueillantes familiales de déclarer leur revenu dès janvier 2011, même si celui-ci n'est pas assorti de cotisations sociales.
- Le nombre important de familles à la recherche de places de garde pour des enfants en âge préscolaire dans notre commune, ceci étant un phénomène existant de longue date mais en augmentation en raison notamment de la modification des conditions d'admission à l'école (suite à l'adoption de HARMOS, seuls les enfants ayant quatre ans révolus pourront être admis en 1ère enfantine).
- Les travaux du groupe de pilotage pour la petite enfance réunissant les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex.
- Le fait que douze communes se soient regroupées afin de créer des structures de coordination pour l'accueil familial de jour, et ce sans attendre une éventuelle nouvelle décision de l'ACG ou l'adoption d'une loi cantonale contraignante.

Par ces motifs, les conseillers municipaux soussignés invitent le Conseil administratif :

- à rejoindre ou créer dans les plus brefs délais une structure de coordination intercommunale pour l'accueil familial de jour afin de répondre aux exigences de la loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial.
- à appliquer, dans ce cadre, un contrat-cadre pour les accueillantes familiales fixant le salaire-horaire net à Frs 5.-- de l'heure, assurant une couverture sociale et comprenant le paiement des vacances.
- à adopter un système tarifaire pour les parents placeurs proportionnel aux revenus et cohérent avec les tarifs appliqués pour les crèches.
- à prévoir une subvention pour l'accueil familial de jour afin que les familles à revenu modeste puissent aussi bénéficier de ce mode de garde.

Mmes Marion Sobanek, Tina Bisanti et M. Pierre-Yves Favarger/Les Socialistes "

.../...

Le Président passe ensuite la parole à Mme Sobanek.

Mme Sobanek relève que si la proposition de créer un statut unique dans le cadre des communes genevoises n'a pas abouti, plusieurs communes ont néanmoins adopté à peu près les mêmes dispositions que celles du projet-cadre. De plus, à partir de 2011, les accueillantes de jour devront déclarer leur revenu. A partir de là, deux problèmes se posent. Le premier, c'est que les accueillantes de jour auront un statut différent selon la commune où elles habitent. Certaines bénéficieront d'une structure qui les aide davantage ainsi que d'une garantie salariale. Les autres en seront privées. Mme Sobanek s'est renseignée. A Plan-les-Ouates, commune qui peut être comparée à Chêne-Bouggeries, le Conseil administratif a fait figurer dans le budget un montant de CHF 240'000.-- pour garantir le fonctionnement de la structure de coordination – et c'est un plein succès. Elle sait que Chêne-Bouggeries a pris contact avec l'association Koala pour installer une antenne quelque part, mais d'après les procès-verbaux, ceci n'est pas encore décidé à 100%. Par conséquent, il est nécessaire de réfléchir. Mme Sobanek invite donc le Conseil municipal à adopter la motion et à charger le Conseil administratif de trouver des solutions. Le Conseil administratif ne sera pas seul, parce que toutes les communes Arve-Lac vont devoir faire face à ce problème.

Le Président ouvre la discussion sur le projet de motion.

M. Locher souhaite une précision. Les signataires citent les travaux du groupe de pilotage pour la petite enfance qui réunit les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bouggeries et Thônex. Il n'est pas au fait de la situation actuelle de ces travaux.

Mme Sobanek n'est pas dans ce groupe de travail. Elle n'est même pas membre de la commission Petite enfance-jeunesse. Peut-être Mme Bisanti a-t-elle des précisions à apporter.

Mme Grandjean-Kyburz indique que le groupe de pilotage est formé des trois conseillers administratifs en charge de la petite enfance.

Mme Sommer signale en premier lieu que dans le groupement Arve-Lac, aucune commune n'est affiliée à un contrat-cadre. Et d'après ses renseignements, Koala n'est pas encore structurée pour adhérer à un contrat-cadre. Deuxièmement, un projet de loi devrait être voté avant la fin de l'année, selon la presse. Elle donne lecture des considérants : "Au lieu d'imposer aux familles d'accueil un contrat-cadre rigide, le présent projet de loi propose de rémunérer les familles d'accueil par le système du chèque-service, ce système incluant les vacances et les charges sociales. La rémunération des familles d'accueil de jour se ferait au cas par cas, en fonction du nombre d'enfants accueillis et de la durée de l'accueil. Une solution qui s'adapte idéalement à la situation particulière de l'accueil familial à la journée. Sans exclure les familles d'accueil à la journée du contrat-cadre prévu par la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée, le présent projet de loi propose de trouver un équilibre entre un mode de rémunération correct, la réalité budgétaire des communes et les besoins des parents". Troisièmement, Mme Sommer fait partie de la commission Petite enfance-jeunesse. A Chêne-Bouggeries, six familles

.../...

sont concernées par ce projet. Ce processus coûterait à la commune CHF 177'061.-- alors qu'elle paie actuellement CHF 25'000.-- (cela figure dans le procès-verbal du 29 mars de la commission citée). Cette dernière a interrogé les personnes concernées sur ce qu'elles voulaient. Mme Sommer pense qu'il ne faut pas vouloir faire le bonheur des gens contre leur volonté. Il est en effet avéré que les familles sont actuellement très contentes, vu la souplesse de la structure d'accueil, ou vu la possibilité de s'arranger pour les vacances. Comme l'a relevé Mme Sobanek, la commune ne peut échapper au processus en cours. Mais un projet de loi est en voie d'être voté et il sera alors possible de l'adapter aux besoins de la commune.

Mme Sobanek souligne que le sens de la motion consiste avant tout à prendre conscience qu'il faut absolument faire quelque chose qui dépasse ce qui se fait aujourd'hui. Effectivement, cela coûtera plus cher. Mais comme la loi va changer, déjà à partir de janvier 2011, il serait bon de réfléchir, sachant que l'association Koala n'est pas prête à fonctionner dans ce cadre-là. Personnellement, Mme Sobanek n'est pas convaincue que cela concerne si peu de familles. Les motionnaires pourraient retirer leur motion, si l'objet est mis à l'ordre du jour de la prochaine commission Petite enfance-jeunesse, pour discussion.

Mme Grandjean-Kyburz relève aussi qu'un projet de loi du Conseil d'Etat est à l'étude devant les commissions du Grand Conseil. Ce projet de loi modifie la loi J 6 29. Parmi les modifications, il existe notamment la possibilité pour les familles d'accueil, qui s'appelleront du reste à l'avenir "personnes pratiquant l'accueil familial", de devenir indépendantes. Il s'agit d'une importante modification. De plus, pour celles qui sont rattachées à la structure de coordination, le tarif de l'accueil familial de jour sera désormais fixé par cette structure et soumis à l'approbation du Département. La participation financière des parents sera quant à elle fixée en fonction de leur capacité économique. Pour les indépendantes, il s'agira d'une relation directe avec la famille placeuse. Selon Mme Grandjean-Kyburz, il faut attendre les décisions du Grand Conseil. Par la suite, de nouvelles négociations relatives à un contrat-cadre seront vraisemblablement engagées. Elle ne comprend pas le texte de la motion qui propose de rejoindre ou de créer une structure de coordination intercommunale. Celle-ci existe, c'est l'association Koala. Mme Grandjean-Kyburz signale qu'un espace loué par la commune à l'avenue des Cavaliers a été proposé à l'association. Cependant, ce local étant aussi petit que celui dont elle dispose à Thônex, l'association n'a pas retenu cette proposition. Mme Grandjean-Kyburz a pris contact avec Mme Blanchut, présidente de l'association citée, laquelle lui a répété qu'une majorité de mamans de jour situées sur le territoire des communes Arve et Lac ne sont pas prêtes à devenir employées et que, peut-être, la structure Koala les aidera à devenir indépendantes. Mme Grandjean-Kyburz souligne pour conclure que les communes Arve et Lac n'ont pas le même genre de familles d'accueil que dans d'autres villes, même s'il se peut qu'elles aient, une fois la loi votée, de nouvelles personnes pratiquant l'accueil familial qui seront d'accord d'être des employées.

Mme Sobanek se souvient de l'étude conduite lors de la dernière législature pour connaître, sur les communes Arve et Lac, le taux d'activité des femmes en âge d'avoir des enfants nécessitant une prise en charge. Or, il a été constaté que le pourcentage est

.../...

quasiment le même, à 2 ou 3% près, qu'en ville de Genève. Mme Sobanek est heureuse si les accueillantes de jour sont contentes de leur statut. Mais Chêne-Bougeries est une commune riche, et l'on sait bien que les femmes qui pratiquent l'accueil familial sans bénéficier d'une couverture AVS et sans disposer d'un revenu correct, toucheront une retraite minime. On sait que la pauvreté, et surtout la pauvreté lors de la retraite, est avant tout féminine. Il est vrai qu'on ne peut pas forcer le bonheur des gens, mais elle est convaincue que la loi qui va être votée offrira une réglementation un peu plus avantageuse pour ces mamans de jour, qui ne font pas partie des gens les plus privilégiés de la commune. Mme Sobanek est d'accord de retirer la motion et que la commission Petite enfance-jeunesse en discute. Il faut réfléchir, parce qu'une chose est sûre : Koala, pour le moment, n'est pas entièrement efficace et ne pourrait pas résoudre certains détails qui devront toutefois être réglés.

M. Fassbind était étonné que Mme Sobanek dise, quand elle a expliqué sa motion, attendre du Conseil administratif qu'il analyse le problème et les solutions possibles, alors que sa motion est très claire : elle vient avec des solutions précises – prévoir une subvention, adopter un système, rejoindre ou créer une structure de coordination. En tant que telle, la motion ne parle pas d'analyse. Or, vu le contexte très changeant au niveau législatif et pas très clair au niveau du constat, puisque les besoins sont analysés de manière différente, le problème doit être repris dans le cadre des travaux de la commission Petite enfance-jeunesse. La commission peut recevoir des gens, discuter, les opinions peuvent se forger. Quand M. Fassbind a vu le texte de la motion, il s'est dit qu'on l'avait donnée au Conseil municipal pour qu'il la refuse et qu'on puisse dire "Voyez, je suis venu(e) avec une bonne idée, mais on ne m'a pas suivi(e)". Par conséquent, il encourage Mme Sobanek à retirer la motion, qui sera traitée de façon sérieuse, comme le Conseil municipal a commencé à le faire, en commission Petite enfance-jeunesse.

Mme Deruaz-Lombard est surprise de la teneur de la discussion. Elle fait partie de la commission Petite enfance-jeunesse. Tous ces problèmes sont régulièrement débattus dans cette commission, dont les membres ont parlé de l'association Koala, du nombre d'enfants à être accueillis, ... Soit, elle n'a pas siégé dans la bonne commission, soit elle n'est pas dans le bon Conseil municipal. Elle veut bien que cet objet revienne en commission, mais ce sera comme pour d'autres sujets où l'on recommence encore et encore à discuter. En entendant les débats en cours, elle a vraiment l'impression de siéger dans une commission pour rien. Et il s'agit là de coûts inutiles si on défraie les conseillers municipaux pour participer à des séances de commissions qui ne servent à rien.

M. Reverdin relève qu'il est vrai que la commission Petite enfance-jeunesse en parle, mais le fait d'en parler ne règle pas les problèmes. La commission n'a pas pris de décision. Le problème soulevé par la motion demeure entier. La motion est probablement maladroite et mal amenée, mais il faudra quand même, à un moment ou à un autre, traiter le problème. Il est vrai que les décisions ne peuvent pas être prises actuellement, parce que beaucoup de choses ne sont pas encore claires. Mais selon M. Reverdin, il est aussi vrai que la commune n'a pas beaucoup assumé ses

responsabilités dans le domaine : elle attend un peu que les choses se réalisent dans le cadre d'Arve et Lac, que Koala lui dise ce qu'il faut faire, etc.

Mme Sommer trouve qu'il est prématuré d'en parler. Il faut attendre l'entrée en vigueur de la loi et examiner ce qui sera proposé. Alors, il sera possible d'être constructif. En discuter maintenant, c'est une perte de temps, car il faudra ensuite s'adapter à la future loi.

Le Président demande si les motionnaires souhaitent que la motion soit mise aux voix ou s'ils la retirent.

Mme Sobanek retire la motion pour autant que la commission Petite enfance-jeunesse en discute.

La motion étant retirée, le Président relève que, puisque la présidente de la commission Petite enfance-jeunesse n'est pas présente, charge aux motionnaires de lui transmettre la teneur des discussions survenues ce soir et de la prier de mettre cet objet à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission.

6.2 Un cinéma de quartier pour la région Arve-Lac

Le Président donne lecture de la motion "Un cinéma de quartier pour la région Arve-Lac".

" Considérant:

- ⇒ La récente fermeture du cinéma Forum
- ⇒ Qu'un pôle de loisirs à l'intérieur des Trois-Chêne s'inscrit dans le développement durable
- ⇒ La mobilisation de la population pour le maintien du cinéma
- ⇒ La récente motion du Conseil municipal de Chêne-Bourg en faveur d'une étude pour un maintien de ce cinéma

Par ces motifs, les conseillers municipaux soussignés invitent le Conseil administratif :

- ⇒ A examiner au plus vite la possibilité du maintien du cinéma Forum, dans une forme d'exploitation encore à définir, ceci en contact et collaboration avec les Conseils administratifs des autres communes des Trois-Chêne, voire d'Arve et Lac .

Mmes Marion Sobanek, Tina Bisanti et M. Pierre-Yves Favarger/Les Socialistes "

Le Président passe la parole à M. Favarger.

Selon M. Favarger, la nouvelle relativement brusque de la fermeture du cinéma Forum et de sa transformation en salle de billard a suscité beaucoup d'émotion dans les Trois-Chêne. Du point de vue économique, ce cinéma n'était probablement pas rentable, comme c'est d'ailleurs souvent le cas des salles de quartiers. Cependant, cette salle a un potentiel extraordinaire à beaucoup d'égards. Par exemple, les parterres de toutes

les salles de fêtes des Trois-Chêne sont plats. Il n'y a pas de gradins, donc quand on est assis au cinquième rang, par exemple, on a beaucoup de peine à voir ce qui se passe, qu'il s'agisse d'une pièce de théâtre ou d'un film. Il y a donc une possibilité d'avoir une vraie salle de spectacle qui serait, semble-t-il, la seule en milieu suburbain de la zone Arve et Lac. Or, cette salle va disparaître. Quelles sont les possibilités pour éviter cette disparition ? Cela reste à définir, beaucoup de choses sont encore floues. Par exemple, cette salle de spectacles pourrait-elle être utilisée pour autre chose que du cinéma ? Serait-il possible d'y aménager un plateau, des coulisses, même de façon réduite ? Il faut examiner toutes les possibilités. Il existe une grande volonté, pas seulement à Chêne-Bougeries, mais également à Chêne-Bourg et à Thônex, pour que cette salle ne disparaîsse pas mais survive sous une forme ou sous une autre.

Le Président ouvre la discussion sur le projet de motion.

Mme Garcia relève que M. Favarger a parlé d'une grande émotion dans la population à cause de la fermeture de ce cinéma. Personnellement, elle n'a rien entendu, ni vu. Elle demande comment les motionnaires mesurent cette émotion. Des manifestations de soutien ont-elles eu lieu devant la salle ?

M. Favarger indique qu'une pétition circule.

Mme Garcia demande de qui émane cette pétition.

Mme Sobanek explique que la pétition émane de M. Léon Meynet et compte actuellement plus de 350 signatures. Elle est déposée auprès de certains commerçants et elle a fait l'objet d'articles de journaux. Quelle forme pourrait prendre l'exploitation du cinéma ? Mme Sobanek l'ignore. Le Conseil municipal de Chêne-Bourg a voté à l'unanimité une motion similaire, qui émanait non pas de la gauche, mais de la droite. Le Conseil administratif de Chêne-Bourg semble intéressé à faire quelque chose, mais il attend que la commune de Chêne-Bougeries prenne une décision, parce que contrairement à ce qui a été dit aux journalistes du "Courrier", le cinéma Forum est situé sur la commune de Chêne-Bougeries. Ce qui peut être fait reste à définir. Il faut penser mobilité douce et développement durable. Presque 40'000 personnes pourraient utiliser ce cinéma et n'auraient plus besoin de prendre un véhicule pour se rendre au centre-ville ou un tram, ce qui n'est pas toujours pratique le dimanche. Sans parler de l'offre. Il est vrai que les gens louent des films, mais on peut certainement réaliser quelque chose. Il y a, paraît-il, une assez grande urgence. L'ancien exploitant du cinéma, M. Esposito, n'était pas propriétaire des murs et a cédé son bail à quelqu'un du voisinage qui pense transformer les lieux en salle de billard.

M. Naggar est membre de la commission Culture. La culture l'intéresse énormément, mais il constate que le monde avance et, malheureusement, les petites salles de quartiers ferment. C'est inéluctable. Il ne pense pas que mettre à disposition de l'argent communal et dire "Ohé ! on a sauvé le cinéma !" va faire venir les foules. Les trois communes chênoises sont confrontées à des questions de gestion et de coût. Il ne faut pas oublier qu'il y a le CAC Voltaire, le Grütli et, sur le territoire communal, la salle Jean-Jacques Gautier. La motion part d'une bonne intention, mais essayer de rigidifier

.../...

quelque chose en se basant sur le passé est une idée fausse. Il faut laisser à cette entreprise privée le droit de disposer de ses biens de la façon qu'elle juge la meilleure. Et si les trois communes sont vraiment intéressées, il faut déléguer ce dossier aux Conseils administratifs et aux commissions Culture pour qu'ils essaient de déterminer un projet qui tienne debout, qu'ils estiment les coûts y relatifs et si les communes sont à même de gérer les lieux. A ce moment, le Conseil municipal pourra prendre une décision éclairée.

Mme Garcia rejoint les propos de M. Naggar. Ce qui la dérange un peu, c'est qu'on veut en quelque sorte étatiser une scène culturelle. Avoir de nouvelles scènes culturelles sur la commune est une bonne chose, mais l'initiative privée devrait prendre le dessus. Elle se demande pourquoi les personnes à l'origine de la pétition, par exemple, ne reprendraient pas la salle, quitte à demander une subvention. Quand des privés soutiennent un projet avec une ambition, avec une envie, cela marche toujours mieux que si la commune prend tout sur elle.

M. Spinelli rebondit d'abord sur ce qui vient d'être dit. La culture n'existe pas si elle n'est pas aidée financièrement par les autorités, les mécènes, etc. La culture, ce n'est pas nécessairement un marché qui rapporte beaucoup d'argent. Quand on pense à la culture telle qu'on peut l'imaginer dans un cinéma de quartier, on ne pense pas en premier lieu en termes de rentabilité. Ce ne sont pas les privés qui financent des spectacles de marionnettes, du théâtre ou des concerts. Cela existe, mais les membres de la commission Culture, dont il fait aussi partie, seront d'accord que ce que fait prioritairement cette commission, c'est mettre à disposition de l'argent public pour encourager la culture. Et sans cela, il n'y aurait pas beaucoup d'activités culturelles à Chêne-Bougeries. M. Spinelli ne croit donc pas au scénario selon lequel les pétitionnaires vont procéder à l'achat de la salle de cinéma. Ensuite, il rejoint M. Naggar. Les habitudes changent. Aujourd'hui, beaucoup de gens possèdent des grands écrans dans leur salon. En même temps, il serait ravi d'avoir un cinéma de quartier, mais il n'est pas sûr qu'être favorable à un cinéma de quartier et être favorable au cinéma Forum soit la même chose. Le cinéma Forum tel qu'il l'a connu, ce n'était pas nécessairement le petit cinéma de quartier avec des films d'auteur. C'était un cinéma – il en parle au passé parce qu'aujourd'hui, il n'y a plus rien, ni sièges, ni matériel – qui projetait des films à succès dans un endroit où il manque de places de stationnement pour attirer les spectateurs. M. Spinelli est donc dubitatif parce qu'il est pour qu'une commune finance la culture, mais le cinéma Forum ne lui suscite pas une si grande émotion.

Mme Bisanti souligne que quand un lieu de culture s'en va, meurt, c'est toute une communauté qui s'appauvrit. Elle pense au cinéma Bio qui, sans l'aide de la municipalité de Carouge, ne serait plus là. Une fondation gère maintenant le cinéma Bio, lequel marche très bien. C'est vraiment dommage que la commune de Chêne-Bougeries laisse mourir le cinéma Forum.

Le Président signale que la discussion concernant le cinéma Bio à Carouge, qui avait des aspects patrimoniaux, a donné lieu à une abondante jurisprudence du Tribunal administratif sur ce qu'une commune peut entreprendre ou non dans le cadre de la

.../...

sauvegarde d'un cinéma. Il encourage les participants à consulter la jurisprudence du Tribunal administratif. C'est une lecture fascinante.

M. Fassbind trouve qu'une bonne nouvelle dans ce qui est en train d'arriver, c'est qu'on parle d'une salle de billard. Le cinéma Forum ferme parce que les clients ne sont pas venus et que, malgré le fait que cette salle ne paie pas de taxe communale et était donc indirectement soutenue par la commune, elle n'a pas réussi à être rentable. Or, une salle de billard est aussi un lieu social, un lieu où les gens se rencontrent et ont des échanges. Les Trois-Chêne devraient peut-être aussi pousser les gens à fréquenter cette salle, ainsi que le bowling situé à Thônex, parce que ces lieux de rencontres sont un peu en sursis. M. Fassbind préfèrera qu'on puisse dire "Le billard va ouvrir et il va marcher" plutôt que d'essayer de mettre sur pied de façon compliquée une alternative culturelle. Il faudrait donc peut-être voir avec les propriétaires ce qu'ils ont prévu de réaliser. Et si cela reste un lieu public, finalement, c'est une bonne chose pour la commune.

M. Perrin revient sur l'intervention de M. Naggar, selon lequel les moyens évoluent et le cinéma se meurt. A Genève, on a abandonné le tram parce que c'était inutile, et cinquante ans plus tard, on pose à nouveau des rails dans "tous les coins". Le cinéma est un endroit culturel. Il trouve dommage de l'abandonner. Tout le monde n'a pas les moyens d'avoir un grand écran chez soi. Le cinéma peut offrir une culture et une vue différentes de celles de la télévision. Il serait donc intéressant d'aborder le sujet et d'essayer d'aller plus loin.

Mme Sommer regrette aussi qu'un point d'animation du village disparaîsse. Pour rebondir sur l'intervention de M. Perrin, elle relève que l'expérience de Genève concernant le tram ne s'est pas répétée ailleurs. Dans d'autres villes telles que Zurich, le tram est resté. Il s'agit d'une expérience typiquement genevoise, tandis que les cinémas de quartier disparaissent dans toutes les villes. Pour ce qui concerne le Bio, il faut comparer ce qui est comparable. Le Bio était sous protection architecturale et c'est contre ce classement que les propriétaires se sont élevés. Le Tribunal administratif n'a pas admis le recours des propriétaires, qui ont recouru auprès du Tribunal fédéral. Celui-ci a admis un recours parce que les mesures qui étaient exigées de leur part pour maintenir le cinéma dans une forme protégée n'étaient pas proportionnelles. Elles ne permettaient plus une exploitation économiquement raisonnable de ce cinéma. Le propriétaire, très âgé, ne voulait de toute façon pas continuer à exploiter les lieux et lui imposer des contraintes disproportionnées a été considéré comme un frein à la liberté économique. La ville de Carouge s'est alors mobilisée, notamment par le biais d'une association, et elle a acheté la parcelle qui comprenait le bâtiment et le terrain, pour qu'une fondation de droit privé (vraisemblablement soutenue par la ville de Carouge) soit créée et puisse exploiter le cinéma. Par ailleurs, le cinéma Bio, qui existe depuis 1912, avait une programmation très intéressante, ce que Mme Sommer ne peut pas forcément dire du Forum.

M. Locher ne pense pas non plus que la comparaison avec le Bio soit adéquate. Le Forum, avec la projection de films grand public, est effectivement une salle culturelle, mais pas au sens des pétitionnaires, c'est-à-dire du groupe "Sauvons le Forum".

.../...

M. Locher ne s'étonne pas que la pétition remporte un franc succès. Comme l'a relevé M. Favarger, il y a un aspect très émotionnel. De plus, la pétition est fortement soutenue par la Fédération des associations d'artistes en lien avec les arts visuels. Mais en l'occurrence, il n'y a pas de perte d'un espace culturel au sens des pétitionnaires. D'ailleurs le manque d'un tel espace culturel ne s'est pas vraiment fait sentir jusqu'à ce jour, puisque ces dernières années, il n'y a pas eu de demande particulière pour en créer un. Par ailleurs, la motion du Conseil municipal de Chêne-Bourg suggère de trouver une affectation en tant que cinéma. Or, le gestionnaire du Forum est quelqu'un de compétent et si avec tout l'acharnement qu'il a mis, il n'a pas réussi à trouver le créneau qui permettait de faire vivre la salle, M. Locher doute que d'autres personnes moins avisées y parviennent.

Mme Sobanek admet que l'action autour du Bio était due à un certain intérêt architectural, ce que l'on ne peut pas envisager concernant la bâisse du Forum. Elle souligne ensuite que la motion invite le Conseil administratif à examiner la possibilité du maintien du cinéma Forum dans une forme d'exploitation *encore à définir*. Plusieurs personnes sont en train de fonder une association qui voudrait exploiter ce cinéma, donc le Conseil administratif n'a pas besoin d'examiner sous quelle forme un projet pourrait voir le jour. Et il faut se permettre un peu de fantaisie. Si c'est un groupe d'exploitants plus dynamique que l'actuel propriétaire des lieux, Mme Sobanek a bon espoir qu'ils trouveront des films plus intéressants. Sachant que des films de grande qualité tels que "Le ruban blanc" restent peu de temps à l'affiche et seulement dans quelques cinémas à Genève, elle pense qu'un cinéma de quartier avec une programmation intelligente a vraiment sa place. D'autant plus que la région va s'agrandir, Chêne-Bougeries comptera quelque 3'000 habitants de plus au cours des prochaines années. On pourrait imaginer un lieu où l'on peut aussi boire un verre. Bien sûr, le billard en tant que tel ne serait pas forcément la plus mauvaise des solutions, mais ne serait-ce pas un joli projet pour Chêne-Bougeries, d'entente avec Chêne-Bourg et peut-être Thônex et d'autres communes d'Arve et Lac, d'avoir un espace culturel dans lequel on pourrait organiser des soirées spéciales, pourquoi pas intergénérationnelles ou ciblées en faveur d'un groupe d'habitants ? Pourquoi toujours créer des fontaines ou installer des lampadaires ? La commune y consacre un argent fou et dès qu'il s'agit de culture, elle n'a plus les moyens. Le Marché de Noël coûte une somme énorme mais dure deux jours. La Saint-Nicolas, c'est très bien, mais c'est un jour dans l'année. Or ce cinéma pourrait peut-être fonctionner 350 jours par année. Et la commune peut se le permettre. Selon M. Walpen, un surplus financier se dégagera à la lumière des récentes prévisions fiscales. Enfin, la motion demande d'examiner, de réfléchir. Mme Sobanek ne peut qu'inviter le Conseil municipal à se projeter dans le futur culturel.

M. Favarger a eu tout récemment une expérience de projectionniste dans le cadre de l'association DiverCsités. Il était responsable d'organiser la projection de films, d'ailleurs de grande qualité et soutenus par la commune de Thônex. La projection a lieu dans une des petites salles de la salle des fêtes de Thônex. Chaque fois qu'on présente des films comme cela, on se rend compte que les salles ne sont pas adaptées et que les gens qui sont assis à l'arrière ne voient pas l'écran. Si en plus le film est en langue étrangère, ils ne voient pas les sous-titres. Dans les Trois-Chêne, il n'y a pas de

.../...

salle adaptée pour une projection. Pragmatiquement, c'est dommage de ne pas se saisir d'un outil pareil.

M. Naggar revient sur l'intervention de M. Perrin concernant la disparition des trams et leur réinstallation. Il la pousse à la caricature. Les pharaons ont fait réaliser des tas de pyramides, et pendant 3'000 ans, il n'y en a plus eu. Puis il y en a eu une au Louvre. L'histoire tourne. On ne peut pas s'arrêter à quelque chose de figé. Il est un fanatique du cinéma. Par contre, la commune dépense beaucoup d'argent, à travers sa commission Culture, pour soutenir divers projets – le projet de l'orchestre des Trois-Chêne, pour n'en nommer qu'un. La culture sur Chêne-Bougeries est extrêmement vivante. Ce qu'il souhaiterait, c'est que ce projet de cinéma soit soutenu par des enthousiastes cinéphiles qui présenteraient un projet sérieux à la commission Culture. Si le projet tient debout, rien n'empêchera la commune de le soutenir financièrement. Il faut qu'il y ait au départ un enthousiasme de la part de la population.

M. Liberek trouve que la motion présente un certain intérêt sur le fond puisqu'elle souhaite apporter un soutien à une structure qui va disparaître et qui propose de l'activité culturelle au sein de la commune. Mais il y a la réalité du marché. Les clients ne s'y pressent plus et la structure n'est plus viable. M. Liberek pense qu'il serait bon d'approcher la personne qui cède le bien et celle qui le reprend, pour voir dans quelle mesure il est possible de maintenir certaines activités récréatives ou à connotation sociale et culturelle. Cela serait louable et entrerait dans les prérogatives de la commune. Il faut aussi penser aux difficultés que poserait une salle de billard, un lieu évidemment non fumeur, avec des gens qui vont fumer dans la rue, à l'arrière du bâtiment, dans des petits chemins, etc. Les gens du voisinage seront rapidement assez mécontents des nuisances sonores. M. Liberek croit donc qu'il faut essayer d'encadrer ce qui va se réaliser dans ce lieu qui est quand même assez central dans le village. Il n'arrive pas à soutenir la motion telle qu'elle est rédigée, parce qu'elle demande d'intervenir pour le maintien d'une activité cinématographique, ce qui lui paraît un peu trop focalisé. Par contre, si la proposition consiste à examiner au plus vite la possibilité de maintenir des activités dans ce lieu, de concert avec le repreneur, il serait d'accord de la soutenir.

Pour répondre à M. Naggar, Mme Sobanek remarque que la commune peut peut-être attendre et voir ce qui se passe au niveau du climat, jusqu'à ce que les premiers palmiers poussent au bord du lac Léman ! La commune peut peut-être attendre pour donner un salaire décent aux accueillantes de jour jusqu'à ce que le Grand Conseil ait voté la dernière version de la dernière loi qui est enfin à son goût. Mais ici, elle ne peut pas attendre, sinon ce cinéma sera bientôt voué à une autre activité. Mme Sobanek peut tout à fait remplacer "cinéma" par "lieu de culture". En plus, les conseillers municipaux devanceraient d'une certaine manière leurs voisins de Chêne-Bourg avec lesquels il faut cependant quand même entretenir des relations de bon voisinage. Mme Sobanek a donc fait attention à ce que la formulation soit assez souple : "à examiner au plus vite la possibilité du maintien du cinéma Forum, dans une forme d'exploitation encore à définir". Cela lui semble être assez large et laisser entrevoir beaucoup de possibilités. Et si la commune voit que cela ne donne rien, elle ne va évidemment pas essayer d'être "accoucheuse" de quelque chose qui n'est pas

.../...

"accouchable". Mais Mme Sobanek peut revenir à la proposition de M. Liberek et pourrait peut-être proposer une autre formule : "maintien du lieu culturel Forum", parce que c'est l'activité culturelle qui est en soi intéressante.

M. Liberek précise qu'il a fait cette proposition en son nom propre et en aucun cas au nom du groupe Libéral.

Mme Grandjean-Kyburz souligne d'abord qu'elle regrette d'avoir appris la disparition du cinéma lors du vernissage de l'exposition ArtChêne, en même temps que M. Debarge, conseiller administratif en charge de la culture à Chêne-Bourg. S'ils avaient été mis au courant plus tôt, les Conseils administratifs et/ou le CCCC auraient peut-être pu étudier une solution. Il faut savoir que ce cinéma n'est plus un cinéma puisque tous les sièges et tout le matériel de cinéma ont été débarrassés. Elle rappelle également que la commission Culture avait évoqué un partenariat avec M. Esposito, notamment par rapport à un festival du film des droits humains qui a eu lieu en ville de Genève alors que Chêne-Bougeries est la commune de Jean-Jacques Gautier. Mais M. Esposito n'était pas entré en matière. Il prétend, par l'intermédiaire du journal "Le Courrier", qu'il aurait écrit plusieurs fois à la commune, ce qui n'est absolument pas vrai. Mme Grandjean-Kyburz répète que par rapport au cinéma, c'est trop tard : il n'y a plus de matériel ni de mobilier. Mais elle est ouverte à l'étude d'une alternative avec les deux autres communes chênoises.

Il semble à Mme Salerno que la procédure a déjà été entamée par la commune de Chêne-Bourg, puisqu'il y a eu dépôt d'une motion. La commune de Chêne-Bourg s'est déjà saisie du problème et il est dit qu'elle va prendre contact avec les communes de Thônex et de Chêne-Bougeries. Le Conseil municipal n'a donc pas besoin d'adopter une nouvelle motion qui relèverait d'une sorte de doublon. Qu'il attende que les communes de Thônex et de Chêne-Bourg contactent Chêne-Bougeries et qu'il examine alors s'il y a matière à faire quelque chose, sachant qu'il s'agit d'une transaction entre privés.

Mme Sommer pense que M. Esposito n'était peut-être pas la meilleure personne pour gérer ce cinéma. Il était également propriétaire du Ciné 17 et du cinéma à Meyrin. Et tous ces cinémas étaient en mauvaise posture financière, si ce n'est en faillite. Par ailleurs, comme l'a relevé Mme Salerno, il s'agit d'une négociation entre privés. Comment entrer en contact avec ces gens ? Le veulent-ils ? Ils n'ont qu'à dire "Non, on a d'autres projets". À aucun titre, il n'appartient à la commune d'intervenir.

Le Président a appris avec stupeur qu'un seul acte administratif en droit genevois consacre l'affectation d'un local, c'est l'autorisation de construire. Il demande au Conseil administratif si une autorisation de construire a été demandée ou préavisée par la commune en vue d'un changement d'affectation. Cet endroit, même s'il est vidé de ses sièges, est un cinéma jusqu'à ce qu'une autorisation de construire consacre le contraire.

Mme Grandjean-Kyburz indique que contact a été pris avec l'office des autorisations de construire. Aucune demande d'autorisation de construire n'a encore été déposée.

.../...

Mme Sobanek remarque en revanche qu'il paraît que la commune a autorisé le dépôt de bennes pour le transport des sièges durant le mois d'août.

Mme Grandjean-Kyburz relève qu'il ne faut pas d'autorisation en la matière et que chacun est libre de débarrasser ses déchets.

Pour M. Reverdin, la chance de survie et d'animation future d'un tel lieu, c'est de disposer d'un groupe de soutien, comme M. Naggar l'a extrêmement bien évoqué. Si un groupe de professionnels ou d'amateurs éclairés est capable de monter un projet crédible, M. Reverdin, comme M. Naggar, sera enchanté de le recevoir à la commission Culture et de l'écouter présenter un projet qui mériterait éventuellement une subvention. A priori, il n'y a pas d'urgence puisqu'une autorisation pour transformer les lieux n'a été ni demandée ni délivrée, ce qui signifie qu'il y a en tout cas un délai de quelques semaines pour qu'un groupe de professionnels démontre qu'il a réellement un intérêt pour animer un tel lieu et un projet concret qui aurait une chance d'aboutir. Les conseillers municipaux n'ont aucune chance de le réaliser eux-mêmes. Personnellement, il pense qu'un projet complètement abstrait qui consiste juste à mettre de l'argent public pour sauver les murs en attendant de voir s'il y a quelque chose à faire est totalement irréaliste.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande si les motionnaires maintiennent leur motion.

Mme Sobanek confirme qu'ils maintiennent la motion.

Le Président met aux voix la motion telle qu'elle a été lue plus tôt.

- La motion est refusée par 10 voix contre, 6 voix pour et 3 abstentions.

6.3 Dossier de la Maison de la Gradelle

M. Reverdin n'a pas entendu (à part dans une petite phrase rapide et sur la base d'un dossier annexe) annoncer le statut exact de l'autorisation de construire relative à la Maison de la Gradelle. Il demande donc si la commune a reçu une autorisation de construire pour la Maison de la Gradelle et si oui, depuis quelle date.

Mme Grandjean-Kyburz indique que l'autorisation de construire a fait l'objet d'une publication dans la FAO du mercredi 22 septembre.

Cela amène M. Reverdin à sa deuxième question. Lors du Conseil municipal précédent, il avait posé une question au Conseil administratif qui n'a jugé ni utile ni opportun d'y répondre. Il la repose sur la base de quelque chose de plus concret : cette autorisation étant délivrée, quel est le traitement que le Conseil administratif entend lui faire suivre dans le cadre de la commission Bâtiments-constructions au sein de laquelle elle est censée être traitée ?

Mme Grandjean-Kyburz avait déjà donné réponse. Cette dernière figure au procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal, de même que dans le procès-verbal de la dernière séance de la commission Bâtiments-constructions : "L'alternative actuelle consiste à pousser d'une part la calculation du coût de construction de la Maison de la Gradelle et d'autre part d'étudier plus avant l'aménagement de surfaces identiques en rez-de-chaussée du futur bâtiment D inclus dans le PLQ du Pré-du-Couvent". Ce PLQ a par ailleurs fait l'objet d'une demande de réserve d'utilité publique en séance du Conseil municipal du 10 juin 2010.

M. Reverdin demande alors si le Conseil administratif peut donner une estimation du temps pendant lequel cette autorisation devra être mise en sommeil.

Mme Grandjean-Kyburz indique que la commission Petite enfance-jeunesse examinera prochainement les nouveaux plans relatifs au réaménagement des surfaces mises à disposition de la garderie du Petit Manège, puis un crédit d'investissement sera présenté aux différentes commissions et au Conseil municipal. Quant à la Maison de la Gradelle, un crédit complémentaire sera demandé pour permettre la calculation de son coût de construction.

En ce qui concerne les délais, il semble à M. Biedermann que l'autorisation de construire est valable une année et peut être prolongée d'une année. Ils ont donc deux ans devant eux.

M. Reverdin demande si le Conseil administratif a l'intention d'exploiter ces deux ans.

Mme Grandjean-Kyburz souligne qu'il existe une alternative. Le PLQ Pré-du-Couvent n'est pas encore en force. Ensuite, il conviendra de négocier avec les propriétaires. Après avoir négocié, il faudra étudier en parallèle les deux variantes et il appartiendra in fine au Conseil municipal de décider.

M. Reverdin relève que, comme le Conseil municipal n'a aucune idée du temps qu'il faudra pour négocier avec les promoteurs du PLQ, il lui est difficile d'imaginer ce que cela signifie comme délai, alors que ce projet attend depuis au moins six ou huit ans.

Mme Grandjean-Kyburz répète que la calculation du coût de construction fera l'objet d'un crédit demandé au Conseil municipal. La première variante sera ainsi clairement définie. Ensuite, il appartiendra au Conseil municipal de décider s'il ne veut pas attendre les résultats de l'étude relative à la deuxième variante.

M. Reverdin en conclut que le Conseil administratif est en train d'expliquer qu'il faut attendre au moins jusqu'au mois d'avril 2011.

Pour la clarté des débats, le Président indique qu'une autorisation de construire est valable initialement vingt-quatre mois et doit ensuite être renouvelée d'année en année.

6.4 Crédit d'étude complémentaire pour la Maison de la Gradelle

M. Perrin relève que Mme Grandjean-Kyburz vient d'annoncer que le Conseil municipal allait voter un crédit d'étude complémentaire pour la calculation des coûts relatifs au projet de la Maison de la Gradelle. Normalement, ce crédit est compris dans les honoraires de l'architecte qui gère le dossier. Il demande quelle est la raison de ce crédit complémentaire.

Mme Grandjean-Kyburz indique que ce crédit complémentaire se justifie parce que les frais d'honoraires en matière de communication, ceux relatifs à la création d'une maquette et à la soirée d'information publique organisée à la salle communale, ainsi qu'à la pose de gabarits, ont épuisé le crédit d'étude initialement voté. Un rapport sera fait en commission à ce sujet.

6.5 Extension des bâtiments de la SGIPA

Mme Sobanek a une question concernant les communications du Conseil administratif. Elle ne sait pas si Mme Grandjean-Kyburz peut y répondre. Il a été dit qu'un accord de principe pour l'extension de la SGIPA à Conches avait été donné. Elle demande quelle est la justification de cette extension. Sauf erreur, il y a très peu d'élèves là-bas.

Mme Grandjean-Kyburz indique que le moment venu, une information sera faite en commission Urbanisme.

6.6 Essence alkylée

M. Spinelli relève qu'on entend parler d'essence alkylée, c'est-à-dire d'essence pauvre en substances nocives. Il souhaite savoir si la commune l'utilise pour les souffleuses et autres appareils maniés par les employés communaux ou si elle utilise de l'essence traditionnelle. Il ne demande pas qu'on lui réponde à chaud, car il s'agit d'une question technique.

7) Naturalisations

Le Président prononce le huis clos et passe la parole à M. Reverdin, en remplacement de Mme Bauduccio-Deluc, présidente de la commission Naturalisations, absente et excusée, lequel présente quatre dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 14 oui et 5 abstentions.
 Candidature 2 : Préavisée favorablement par 15 oui et 4 abstentions.
 Candidature 3 : Préavisée favorablement par 16 oui et 3 abstentions.
 Candidature 4 : Préavisée favorablement par 15 oui et 4 abstentions.

Puis le Président lève la séance à 22h.52.

La Vice-présidente
du Conseil municipal
M. GARCIA

Le Président
du Conseil municipal
J.-M. KARR